



Termes de référence pour l'élaboration d'un mémorandum sur l'avortement sécurisé

PROLONGATION DU DELAI DE SOUMISSION

1. Présentation de l'association

La coalition ISRAR pour l'Empowerment et l'Égalité a été créée en 2015 par quatre associations féministes marocaines (Association Tawaza, Association El Amane, Association des jeunes avocats et Association Tafoukt Souss) qui, depuis plus de dix ans, travaillent sur des activités relatives aux droits des femmes au Maroc.

Aujourd'hui, la coalition a construit un réseau important qui regroupe plus de 30 associations féministes agissant aux niveaux des régions, afin de promouvoir les droits des femmes.

La coalition mène un travail de fond à travers des stratégies qui visent à mettre en place des programmes à long terme pour aborder les causes profondes de la discrimination à l'égard des femmes, et développer des solutions constructives et efficaces qui sont conçues pour contribuer à plusieurs niveaux de progrès durable pour les femmes. Son principal objectif est de renforcer les capacités et les connaissances des associations et des femmes tout en se basant sur les priorités et les besoins spécifiques de leurs communautés respectives.

La mission de la Coalition ISRAR est de plaider pour approuver les lois et des politiques publiques qui garantissent une pleine égalité et de contribuer au développement du débat public sur toutes les questions liées aux femmes, en particulier celles qui posent un défi au niveau des droits et libertés.

Les valeurs de la Coalition ISRAR :

Le respect des droits humains : pour garantir le droit de tout un chacun, dans sa situation, ses aspirations et ses différences

L'inclusion : Pour garantir le droit de chaque citoyen, y compris aux plus défavorisés, de participer pleinement dans la Société

La responsabilité et la transparence : Reflète nos convictions dans nos méthodes de travail.

2. Contexte du présent cahier des charges

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé¹, l'avortement est une intervention sanitaire courante. Elle est sans risque lorsqu'elle est pratiquée selon une méthode recommandée par cette Organisation mondiale, adaptée à la durée de la grossesse et quand la personne pratiquant l'avortement a les compétences nécessaires.

L'avortement non sécurisé constitue l'une des principales causes – mais évitables – de décès maternels et de morbidité. Elle peut entraîner des complications physiques et mentales ainsi qu'une charge sociale et financière pour les femmes, les communautés et les systèmes de santé.

Une femme meurt toutes les neuf minutes d'un avortement non sécurisé dans le monde.

Au Maroc, l'avortement est puni par la loi d'une peine de prison ferme. Le code pénal traite la question de l'avortement dans les articles de 449 à 458, et ne permet l'avortement médical qu'en cas de nécessité de préserver la vie ou la santé de la mère comme le stipule l'article 453. Pourtant, entre 500 à 800 interruptions de grossesse sont pratiquées illégalement tous les jours, selon l'Association marocaine contre l'avortement clandestin (Amlac)

Les différentes consultations menées en 2015 ont montré que l'écrasante majorité penche pour la légalisation de l'avortement notamment :

- Lorsque la grossesse constitue un danger pour la vie et la santé de la mère,
- Deuxièmement : Dans les cas où la grossesse résulte d'un viol ou de l'inceste,
- Troisièmement : Dans les cas de graves malformations et de maladies incurables que le fœtus pourrait contracter.

3. Objectif de la prestation

L'objectif de la présente prestation est de préparer, en étroite collaboration avec la Coalition ISRAR, un mémorandum de plaidoyer sur l'avortement sécurisé au Maroc.

L'expert(e) coordonnera étroitement avec la Coalition ISRAR pour animer un atelier de présentation et de validation du mémorandum.

4. Livrables

- Elaboration d'un mémorandum sur l'avortement sécurisé au Maroc.

5. Candidature

¹ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/abortion>

Les candidats souhaitant soumissionner à cet appel se doivent d'envoyer :

- Un CV détaillé et actualisé ;
- Des références pour des travaux similaires ;
- Méthodologie détaillée pour la préparation du mémorandum, ainsi qu'une proposition de planning ;
- Une offre financière détaillée.

6. Modalités de soumission

Le dossier de soumission est à envoyer par mail à projets.coalition.israr@gmail.com, et coalitionisrar@gmail.com en précisant dans l'objet " **Elaboration d'un mémorandum sur l'avortement sécurisé au Maroc**", et ce **avant le 18 juin 2023 à minuit.**